



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/22
15 août 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang, République de Corée, 6-17 octobre 2014

Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

CONSERVATION ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Les objectifs 5 (de réduire de moitié le taux de perte des habitats naturels), 11 (de protéger au moins 17 pour cent des aires terrestres et des eaux intérieures et 10 pour cent des aires marines et côtières au moyen de réseaux améliorés d'aires protégées intégrées dans l'ensemble du paysage) et 15 (restaurer au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés et accroître et améliorer la résilience des écosystèmes) d'Aichi fixent des objectifs quantitatifs mondiaux de conservation, d'utilisation durable et de restauration de la diversité biologique à grande échelle.
2. Afin d'appuyer la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi, la Conférence des Parties, dans sa décision XI/24, prie le Secrétaire exécutif de continuer à appuyer la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées et les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi, notamment au moyen d'ateliers infrarégionaux, de cours en ligne, d'outils et d'orientations.
3. Au paragraphe 5 de la décision XI/16, la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif d'appuyer les pays dans la réalisation de la restauration des écosystèmes, notamment au moyen d'ateliers de renforcement des capacités, en compilant de l'information et en développant davantage les outils et les orientations, en appui aux objectifs 5 et 15 d'Aichi.
4. Le Secrétariat, en réponse aux décisions ci-dessus et afin de réaliser les objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi, a donné suite à plusieurs activités de renforcement des capacités, notamment des ateliers de renforcement des capacités infrarégionaux, la commande d'études mondiales sur la dégradation des écosystèmes et la promotion d'un appui régional et mondial aux Parties. Les activités du Secrétariat ont fortement favorisé une démarche intégrée à l'échelle du paysage comprenant des politiques, de la planification et des outils économiques, de même que des programmes de suivi et d'évaluation communs et complémentaires, afin de stimuler les activités et ainsi réaliser les trois objectifs.
5. Le Secrétariat a réalisé avec succès certaines activités demandées dans les décisions XI/24 et XI/16 (p. ex., ateliers de renforcement des capacités, études techniques), mais il a été incapable d'entreprendre d'autres activités telles que le portail en ligne sur la restauration des écosystèmes et un module par thèmes sur la restauration des écosystèmes, surtout à cause d'un manque de ressources

* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1.

financières. Étant donné que plusieurs Parties sont en voie de réviser et d'actualiser leurs stratégies et plans d'action pour la diversité biologique (SPANDB), le Secrétariat a mis la priorité sur les activités de renforcement des capacités, afin d'aider les pays à élaborer des cibles et des mesures liées aux objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi et de les intégrer dans leurs SPANDB. Le Secrétariat a l'intention de poursuivre la mise en oeuvre des demandes de la Conférence des Parties formulées dans les décisions XI/16 et XI/24 au cours de la prochaine période biennale (2015-2016).

6. Le Secrétaire exécutif a préparé un rapport périodique pour la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/14) qui offre, entre autres, un aperçu des progrès accomplis dans l'appui donné aux Parties pour réaliser les objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi de manière intégrée. Ce rapport propose un survol des ateliers de renforcement des capacités présentés entre le mois de novembre 2013 et le mois de juin 2014, y compris les objectifs et les résultats attendus des ateliers, les partenaires mondiaux et régionaux participant aux ateliers et les enseignements tirés des ateliers et des études de cas qui s'y rapportent. Il présente également une vue d'ensemble des études mondiales commandées par le Secrétariat et leurs premières conclusions.

7. La présente note est une mise à jour du rapport périodique présenté à la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/14). La première partie propose un compte rendu des activités infrarégionales de renforcement des capacités et la partie II présente des exemples de soutien régional et mondial.

8. La dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a préparé la recommandation XVIII/11 sur la conservation et la restauration des écosystèmes, qui comprend un projet de décision à l'intention de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/12/1/Add.2).

I. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

A. Ateliers de renforcement des capacités régionaux et infrarégionaux

9. Le Secrétariat a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités régionaux et infrarégionaux sur la conservation et la restauration des écosystèmes en réponse au paragraphe 5 de la décision XI/16 et au paragraphe 10 de la décision XI/24, en collaboration avec des partenaires mondiaux et régionaux, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut des ressources mondiales (IRM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (CMSC-PNUE), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), BirdLife International et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

10. Les ateliers ont reçu un soutien financier et en biens et services de la Commission européenne et des gouvernements de l'Allemagne, du Canada, du Japon (par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité), de la République de Corée, et des gouvernements des pays ayant accueilli un atelier. L'annexe I contient une liste actualisée des ateliers régionaux et infrarégionaux sur la conservation et la restauration des écosystèmes.

11. Les ateliers régionaux et infrarégionaux sur la conservation et la restauration ont fourni d'importants enseignements provenant des activités infranationales, nationales et régionales intégrées à l'échelle des paysages pour conserver et restaurer la diversité biologique. Le rapport périodique à la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/14) fait état d'enseignements émergents tirés des ateliers et met en évidence les faits saillants des différents ateliers. Les faits saillants des deux ateliers présentés par la suite sont présentés à l'annexe II. Le document d'information (UNEP/CBD/COP/12/INF/16) contient

des renseignements plus détaillés sur les enseignements tirés, y compris les études de cas, et de l'information sur les outils spatiaux, les politiques, les outils légaux et les outils économiques.

B. Étude mondiale sur la contribution des programmes publics

12. Le Secrétariat de la Convention a entrepris en 2013 une étude mondiale sur la contribution possible des programmes ayant des objectifs socioéconomiques et de développement aux activités de grande envergure sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la restauration des écosystèmes, et la contribution possible de la conservation et de la restauration des écosystèmes à la réduction de la pauvreté et au développement. L'étude a été réalisée grâce au soutien financier des gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de la République de Corée.

13. L'étude mondiale comprend deux volets : 1) un examen de la documentation sur les programmes publics ayant été utilisés aux fins de conservation de la diversité biologique et de la restauration des écosystèmes et ii) trois études de cas approfondies sur les expériences du Brésil, de la République de Corée et de l'Afrique du Sud.

14. Un sommaire des principales conclusions des études de cas de l'Afrique du Sud et de la Corée est présenté dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/14. Une profonde volonté politique, l'intégration aux plans de réduction de la pauvreté et de croissance économique, la communication et la sensibilisation du public sont les principaux facteurs de succès de ces deux études de cas. Les principaux résultats de l'étude de cas du Brésil sont : :

- a) Les programmes publics doivent reposer sur des cadres juridiques et institutionnels solides pour réussir;
- b) La collaboration entre les institutions est essentielle au succès des programmes publics;
- c) Les programmes publics offrent la possibilité d'encourager et de renforcer l'intégration dans les différents secteurs et politiques;
- d) La mise en oeuvre d'activités visant les secteurs de la société les plus éloignés, pauvres et marginalisés est souvent difficile et oblige les gouvernements à faire preuve d'innovation.

15. L'étude mondiale a révélé que les programmes publics existants permettent de tirer d'importantes leçons malgré les problèmes et les caractéristiques distinctives propres aux régions et aux pays, dont la dynamique des écosystèmes. La plupart des programmes publics à succès profitent de réseaux efficaces de parties prenantes qui soutiennent leur mise en oeuvre. L'étude a montré que dans certains cas, la participation d'acteurs non gouvernementaux a été un atout pour la mise en oeuvre de ces programmes publics. Elle a aussi dévoilé que les programmes ayant le plus de succès ont obtenu des résultats grâce à une gestion modulable. De plus, l'étude a révélé que les programmes ayant des buts précis et offrant des avantages équilibrés obtenaient le plus de succès. L'étude a souligné l'importance de la planification à long terme lors de la mise en oeuvre de programme publics, car les avantages de ces programmes ne sont constatés qu'à très long terme.

16. De façon générale, l'étude révèle que les facteurs ci-dessous sont communs à tous les programmes publics présentant des avantages environnementaux tangibles et ayant des objectifs socioéconomiques et de développement :

- a) Un leadership politique bien établi;
- b) De solides cadres juridiques et institutionnels;
- c) L'intégration des activités environnementales aux programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de développement économique;
- d) Une solide engagement des parties prenantes;
- e) Une bonne coordination intersectorielle;

f) Des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public efficaces.

17. L'étude sera publiée dans le cahier technique n° 80 de la CDB. Un projet de document de travail sera mis à disposition dans le document d'information UNEP/CBD/COP/12/INF/17.

C. Étude mondiale sur le potentiel de restauration

18. Le Secrétaire exécutif a commandé une étude mondiale en 2013, en réponse au paragraphe 5 de la décision XI/16, afin d'obtenir de l'information sur la dégradation des écosystèmes et le potentiel de restauration. L'étude a donné lieu à un rapport technique sur l'examen des évaluations mondiales de la dégradation des terres et des écosystèmes et leur pertinence à l'égard de la réalisation des objectifs d'Aichi concernant les terres.

19. Le rapport présente un cadre conceptuel pour cerner et quantifier les avantages attendus de la restauration fondé sur l'examen d'estimations et d'évaluations mondiales et régionales choisies d'aires dégradées présentant un potentiel de restauration. Le rapport révèle une superficie importante, à l'échelle mondiale, de terres dégradées offrant des possibilités de restauration et de réhabilitation. La dégradation des terres et le potentiel de restauration sont toutefois propres au contexte et à l'étendue et lourds de valeur, car ils tiennent compte des besoins et des perspectives de différentes parties prenantes. L'étude sera publiée dans les cahiers techniques de la CDB. Une version provisoire sera mise à disposition dans le document d'information UNEP/CBD/COP/12/INF/18.

II. SOUTIEN RÉGIONAL ET MONDIAL

A. Projet de restauration des forêts et des écosystèmes de la République de Corée

20. Le gouvernement de la République de Corée propose, par le biais du Service forestier de la Corée et en réponse à la décision XI/16, la mise sur pied d'un projet de restauration des écosystèmes forestiers afin d'appuyer les Parties à la Convention sur la diversité biologique et de réaliser les objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi de manière intégrée.

21. La douzième réunion de la Conférence des Parties entreprendra un examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité et de la réalisation des Objectifs d'Aichi. La réunion devrait faire consensus sur la feuille de route de Pyeongchang pour une meilleure exécution du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi. Le projet de restauration des écosystèmes forestiers s'inscrirait dans le cadre de la contribution du gouvernement de la République de Corée à aider les pays à appliquer la décision XI/16 et la feuille de route de Pyeongchang attendue aux fins d'une meilleure exécution du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi.

22. Le projet offrirait un appui aux Parties étant des pays en développement pour l'opérationnalisation des objectifs nationaux et des plans de conservation et de restauration des écosystèmes dans le cadre des objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi. Ces objectifs devaient émaner des SPANDB et y être intégrés, et ensuite incorporés aux politiques, plans et programmes nationaux généraux.

23. La République de Corée possède une solide expérience dans le domaine de la restauration des forêts, et ce projet représente un partenariat de collaboration visant à mettre cette expérience au profit des autres. Ainsi, il puiserait dans les forces et les avantages complémentaires de tous les partenaires. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'autres membres du Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages (GPLFR) et la Société pour une restauration écologique (SER) pourraient être d'importants partenaires du projet. Le Secrétariat de la Convention pourrait aider à réunir ces partenaires pour réaliser ce projet, grâce à son pouvoir de convocation mondial.

24. Le projet de restauration des forêts et des écosystèmes regroupe les quatre éléments complémentaires suivants : le renforcement des capacités, le soutien à la mise en oeuvre, les réseaux de soutien technique et les processus d'experts.

25. Le document UNEP/CBD/COP/12/INF/19 propose de plus amples informations sur le projet.

B. Mécanisme de la FAO pour la restauration des forêts et des paysages

26. La FAO a proposé la mise sur pied d'un mécanisme de restauration des forêts et des paysages (RFP) pour aider les pays à respecter leurs engagements aux termes du Défi de Bonn et des Objectifs d'Aichi, qui catalyse les travaux de la FAO en étroite collaboration avec les principaux partenaires du GPFLR.¹ Le mécanisme de RPF fonctionnera à l'échelle mondiale. Sa première étape s'étendra sur une période de sept ans, de 2014 à 2020. Ses activités nationales auront pour objet de soutenir la mise en œuvre, le suivi et la remise de rapports sur la restauration des forêts et des paysages en facilitant le processus réunissant plusieurs prenantes; d'élaborer, de réunir et de distribuer les outils et les meilleures pratiques en matière de RPF; d'appuyer la mise sur pied de projets pilotes et d'aider à la réalisation de projets et de programmes de grande envergure en agissant comme intermédiaire et en assurant un contrôle de la qualité adéquat des activités de RPF bien établies, aux fins de conformité aux lignes directrices et normes reconnues.

27. Au cours de la vingt-deuxième session du Comité des forêts (COFO), qui s'est déroulée du 23 au 27 juin 2014, le Comité a recommandé que la FAO soutienne les efforts des pays pour planifier et mettre en œuvre la restauration des forêts et des paysages par l'entremise d'activités du mécanisme de restauration des forêts et des paysages, et participe à des travaux plus généraux et interministériels dans le cadre du nouveau cadre stratégique, afin de favoriser les démarches intégrées à l'échelle du paysage.² Le Comité a aussi invité les pays à travailler avec la FAO sur la formulation d'un programme de développement de capacités mondiales pour la gestion durable et la restauration des forêts de terres arides et de réseaux agro-sylvopastoraux. Les pays ont aussi été invités à appuyer le projet forestier qui sera lancé en septembre 2014 lors du Sommet des Nations Unies sur le climat de 2014, notamment par le biais d'intentions d'engagement à réduire le déboisement et la dégradation des forêts et à augmenter la restauration des forêts, dans le respect du Défi de Bonn et de l'objectif 15 d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

C. Autres réseaux et organisations de soutien

28. Les ateliers ont fourni aux Parties de l'information sur les réseaux et les organisations existants pouvant les aider à planifier et à mettre en œuvre des écosystèmes et des activités de conservation à l'échelle nationale. Ceux-ci comprennent les organisations régionales telles que le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique, le Secrétariat de la communauté caribéenne (CARICOM) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

29. Certains réseaux et organisations mondiaux aident les pays à planifier et à mettre en œuvre des programmes de restauration des écosystèmes. Le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages est un réseau d'organisations qui préconisent la restauration des paysages.

30. Le Secrétariat continuera à travailler avec ces réseaux, organisations et projets afin d'appuyer les pays dans la réalisation des objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi.

¹ <http://www.fao.org/3/a-mk173e.pdf>.

² <http://www.fao.org/3/contents/SUBMITTED/b5543e0b-83f4-4ec2-a1c5-d3073b9b8ffa/>.

Annexe I

**CALENDRIER DES ATELIERS RÉGIONAUX ET INFRARÉGIONAUX SUR LA
CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES**

Sous-région	Ville, pays hôte, dates	Pays participants
Pacifique	Suva, Fidji 25 au 29 novembre 2013	Fidji, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Îles Cook, Îles Salomon, Nauru, Niue, Palau, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu
Asie occidentale et Afrique du Nord	Amman, Jordanie 1 au 5 février 2014	Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Éthiopie, Iraq, Jordanie, Kirghizistan, Liban, Libye, Mauritanie, Pakistan, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Soudan, Yémen
Amérique du Sud	Linhaires, Brésil 24 au 28 mars 2014	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, État plurinational de Bolivie, Paraguay, Pérou, Uruguay
Asie du Sud-Est	Jambi, Indonésie 28 April to 2 May 2014	Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République populaire démocratique lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam
Caraïbes	Belize City, Belize 28 avril au 2 mai 2014	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago
Afrique occidentale et australe	Livingstone, Zambie 12 to 16 May 2014	Afrique du Sud, Botswana, Érythrée, Kenya, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
Europe	Île de Vilm, Allemagne 2 au 6 juin 2014	Allemagne, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Pologne, République de Moldavie, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Ukraine
Afrique centrale	Douala, Cameroun 8 au 11 juillet 2014	Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
Asie de l'Est, centrale et du Sud	Jeju, République de Corée 14 au 18 juillet 2014	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Japon, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Turkménistan
Amérique centrale	San Jose, Costa Rica 25 au 28 août 2014	Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, République dominicaine
Afrique de l'Ouest	À déterminer	(invités) Angola, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

*Annexe II***FAITS SAILLANTS DES ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RÉGIONAUX ET INFRARÉGIONAUX SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES PRÉSENTÉS EN JUILLET 2014****Atelier infrarégional pour l'Afrique centrale³**

- La difficulté que pose le manque de données peut être corrigée en partie par des réseaux de libre accès aux données, le renforcement des capacités d'analyse de données, les mécanismes de coopération avec les centres détenant les données, la création de capacités institutionnelles pour élaborer les cartes, et la coordination entre les parties prenantes pour le suivi et l'évaluation.
- L'intégration de la diversité biologique aux différents secteurs, politiques, projets et programmes est importante et pourrait profiter d'outils de planification spatiale pour repérer les manques de données, renforcer les caractéristiques communes et minimiser le chevauchement, et pour créer des inventaires de ressources multiples pour diverses écorégions et différents Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.
- Plusieurs projets de restauration ont été réalisés dans la sous-région. Les enseignements tirés d'expériences passées sont importants afin de définir les mesures à prendre et de cerner les facteurs et les bienfaits de la restauration. L'outil de diagnostic rapide pour la restauration est une référence.
- Il est utile de tirer des leçons de l'expérience des autres pays et régions. Les enseignements tirés des autres ateliers, plus particulièrement celui d'Amérique du Sud, ont été utiles.
- Les activités REDD+⁴ peuvent être consultées et complétées lors de la redéfinition et de la mise en oeuvre des SPANDB.
- Les synergies potentielles entre REDD+ et la mise en oeuvre des SPANDB ont été repérées et renforcées grâce à l'analyse des données spatiales de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les forêts de production, les activités de restauration et les politiques pour la conservation des forêts existantes grâce à une meilleure gestion des réseaux d'aires protégées.
- L'agriculture a été reconnue comme une des principales causes de la perte de forêts dans plusieurs pays d'Afrique centrale à cause de pratiques non durables.
 - L'intensification des agroécosystèmes peut réduire la pression sur les systèmes naturels dans le cadre d'un amalgame de politiques, de mesures d'encouragement, d'éducation et de formation, et d'activités de planification des terres.
 - Un contexte juridique et de politique habilitant qui garantit le droit de propriété des forêts et des ressources sylvicoles aux fermiers est essentiel à la gestion durable efficace des écosystèmes forestiers.
- Il existe plusieurs outils économiques pour la gestion des ressources naturelles qui peuvent aider à redéfinir et à mettre en oeuvre les SPANDB et mobiliser des ressources.

³ Cet atelier a été organisé en collaboration avec le CMSC-PNUE et avait pour titre Ateliers sur les synergies entre REDD+ et la conservation et restauration des écosystèmes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

⁴ REDD+ est une version abrégée de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement, conformément au paragraphe 1/CP.16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'acronyme REDD+ est utilisé par commodité seulement, et ne vise pas à prendre la priorité sur les négociations en cours ou à venir en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

- Le projet conjoint de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour la conservation et l'utilisation durable des forêts tropicales (projet conjoint de collaboration de l'OIBT-CDB pour la diversité biologique des forêts tropicales) offre un soutien financier pour la mise en œuvre de projets, que les pays peuvent obtenir en présentant une demande à l'OIBT.
- L'application des mesures REDD+ peut réduire la perte de forêts, mais la création des mesures de synergie pour REDD+ et les objectifs d'Aichi pertinents peut aider les pays à effectuer un développement durable.

Atelier infrarégional de l'Asie centrale, du Sud et de l'Est

- Il est très important d'obtenir l'engagement et l'appui des hauts dirigeants politiques envers les programmes de conservation et de restauration.
 - Les politiques, les stratégies et les programmes-cadres des pays pour un financement permanent de la gestion durable des écosystèmes doivent être élaborés de manière à souligner et à promouvoir les contributions importantes au verdissement de l'économie, surtout la sécurité des aliments.
 - La restauration doit devenir un mode d'utilisation des terres économiquement viable et inclure des programmes de conservation et de développement.
 - D'autres sources de financement de la conservation et de la restauration doivent être obtenues, par exemple des budgets nationaux et des sources bilatérales et multilatérales, ainsi que le paiement pour des services écosystémiques (fournis par l'eau et le carbone), des cultures réalisées dans le cadre de programmes de succession agricole, des produits non ligneux, et l'accès et le partage des avantages.
 - Conclusions tirées des sessions économiques :
 - Nous devons faire en sorte que les avantages monétaires et non monétaires vont aux communautés, quel que soit le mécanisme de financement utilisé pour la conservation et la restauration.
 - Les politiques nationales sont essentielles à la mobilisation des ressources car elles définissent les priorités et les mécanismes qui permettent de diversifier les sources de financement.
 - Il faut créer un lien entre les mesures de conservation et de restauration et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci afin de profiter du financement des changements climatiques au profit des activités pour la biodiversité.
 - Les programmes intégrés de conservation et de restauration des paysages peuvent tirer profit de projets existants tels que le Défi de Bonn.
 - Il est important de tenir compte des modes de subsistance de remplacement ou durables lors de la mise en œuvre de la conservation et de la restauration afin d'augmenter les revenus des bénéficiaires tout en réduisant leur dépendance envers la diversité biologique, et ainsi accroître la protection des écosystèmes et la conservation de la diversité biologique.
-